

## **Pauline Véron lance « Quartiers Libres » pour aider les projets citoyens des jeunes parisiens**

**Avec le nouveau dispositif « Quartiers Libres », la Ville de Paris accompagne les jeunes qui prennent part à la vie de leur quartier. Il leur permet de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 1.000€ pour concrétiser leurs projets citoyens.**

« Près de 80% des jeunes se disent prêts à se mobiliser pour une cause ou sont déjà bénévoles au sein d'associations. Beaucoup de jeunes sont porteurs de projets qui contribuent au lien social dans les quartiers parisiens. Avec « Quartiers Libres », nous leur donnons des moyens pour s'engager dans la vie de la Cité », souligne Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi.

Afin de compléter les dispositifs existants, l'adjointe à la Maire a décidé de lancer « Quartiers Libres », un outil concret en faveur du vivre-ensemble : il permet aux jeunes, sous la forme d'une aide pouvant atteindre 1.000€, de créer facilement une association ou de réaliser un premier projet d'intérêt général.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière de la part de la Ville, les candidats doivent répondre à des critères simples :

- Être âgé de 16 à 30 ans ;
- Habiter, travailler ou étudier à Paris, ou être adhérent d'une association parisienne ;
- Se présenter par groupe de minimum 3 personnes, la majorité des membres du groupe devant respecter les deux critères précédents.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables au lien suivant : <http://bit.ly/1GZmVPa>

Une fois la demande déposée, les bénéficiaires sont désignés par un jury composé de professionnels, de responsables associatifs et de jeunes.

**Contact presse** : Mathilde Pieraut / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61